

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

MUNICIPAL

N° 20

JUIN 82

INAUGURATIONS A PLOUZANE



COMMUNE DE PLOUZANE

OUVERTURE DU CENTRE COMMERCIAL

DE CASTEL NEVEZ

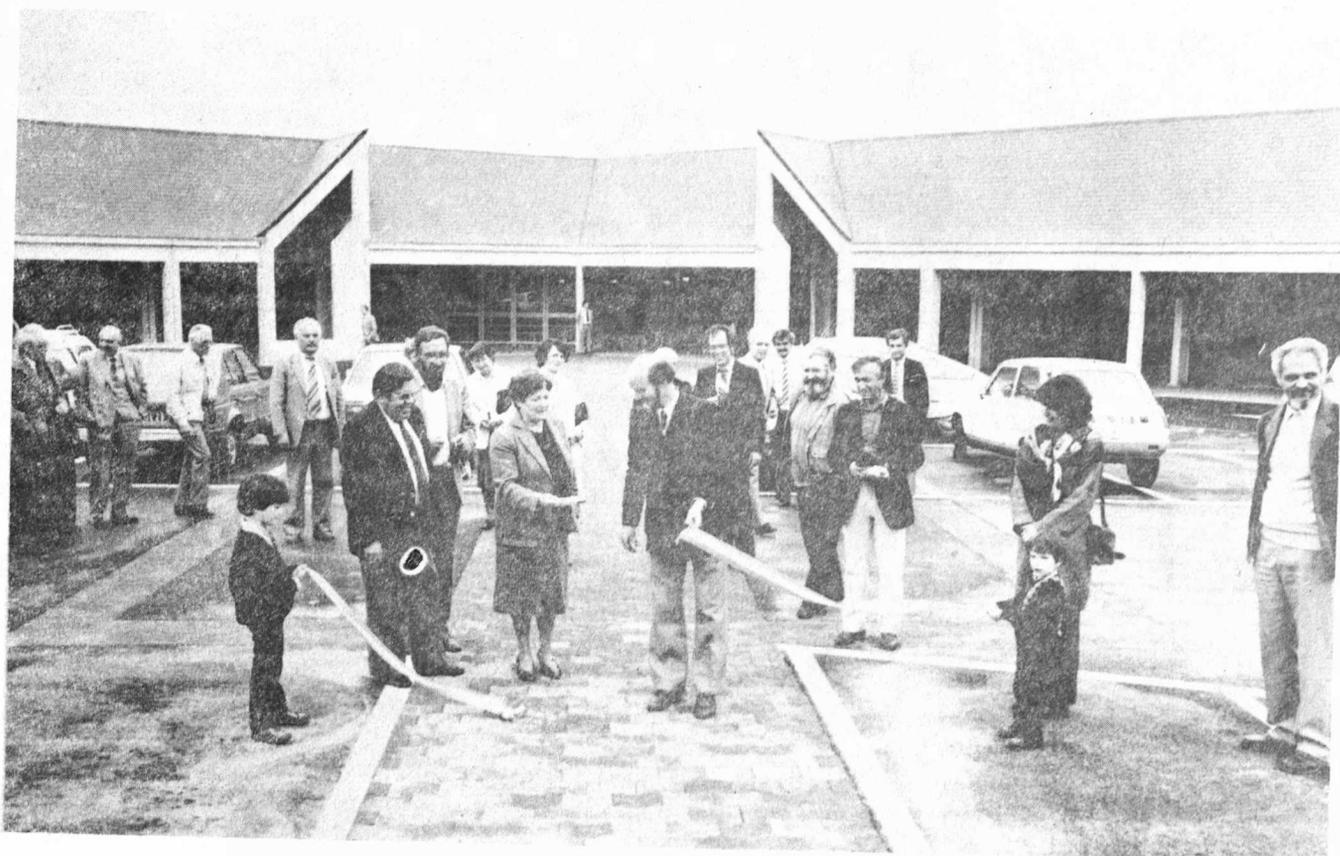
MERCREDI 12 MAI 1982

Notre démarche municipale, en vous invitant à cette réunion d'aujourd'hui, marque la volonté de la Commune de faire participer, autant qu'il est raisonnable et possible, les intervenants qui, à titre divers, sont intéressés au développement de l'urbanisme à PLOUZANE

C'est donc au nom du Conseil Municipal que je remercie les représentants de la Communauté Urbaine, de la Chambre de Commerce et de l'Equipement d'être présents.

L'ouverture de Castel Névez ne se résume pas pour nous à l'inauguration d'un supermarché. Il est clair que la situation de ce centre commercial dépasse largement cet événement.

C'est l'occasion pour la Commune de faire le point et de s'interroger sur son avenir. Retraçons pour cela l'évolution de notre Commune depuis ces dix dernières années.



Le ruban est coupé

PLOUZANE EN 1971

Commune rurale

Population géographiquement dispersée 2 823 habitants

PLOUZANE EN 1982

8 828 habitants + 668 habitants fictifs c'est-à-dire en cours d'établissement

3 pôles agglomérés :

- *Castel Névez : 1 242 habitants + 400 habitants en cours d'établissement*
- *Le Bourg : 1 503 habitants + 120 habitants en cours d'établissement*
- *La Trinité : 4 443 habitants*
- *un large secteur agricole 574 habitants en Argoat
1048 habitants en Arvor*

POPULATION TOTALE : 9 496 habitants

(y compris la population fictive)

NOTRE POLITIQUE COMMERCIALE :

PLOUZANE se refuse à rester une commune-dortoir annexée à BREST, parcage pour classe moyenne vieillissante.



Madame CARRELET, vice-présidente de la C.U.B., découpe le ruban

NOS PERSPECTIVES :

- Assumer les orientations du nouveau Plan d'Occupation du Sol, en modérant le rythme d'urbanisation
- Développer les moyens mis à la disposition de la population :
 - . Education
 - . Loisir
 - . Transport
 - . Commerce

Avant d'aborder les problèmes liés au développement du commerce, je citerai 2 délibérations récentes du Conseil Municipal de Décembre 1981 et Avril 1982 concernant la réalisation du Gymnase de La Trinité et de la construction d'un Centre Culturel à Castel-Névez face au Centre Commercial que nous inaugurons aujourd'hui.

Ce qui fait la vie de PLOUZANE :

Ce sont :

- les 40 associations bénévoles qui y font une oeuvre remarquable
- les artisans qui s'y installent (12 entreprises installées ou engagées)

A NOTER le développement de la THOMSON, la création de l'Ecole Nationale des Télécommunications, le Centre Océanographique de BRETAGNE

- les commerçants enfin à La Trinité, au Bourg et aujourd'hui à Castel-Névez

Lieu de rencontre, d'échange, nécessaire à la vie sociale, nous avons décidé de donner à chaque agglomération un secteur commercial proportionné à son équilibre et à son avenir.

Castel-Névez constituera une unité urbaine munie de tous les services mais conservant une dimension humaine, proche de la nature, où notre société trouvera la qualité de la vie.

Ni dortoir, ni tumulte permanent !

PLOUZANE se réalise en réglant coup à coup ses problèmes.

Le Centre de la Commune, où nous sommes, a fait l'objet de tous nos soins. Nous avons voulu en faire un point de ralliement.

- un cadre suffisamment typé dans la sobriété
- plus de 50 % réservé au commerce indépendant ; c'est aussi l'objectif minimum de la Chambre de Commerce.

Maintenant, c'est à la population d'affirmer que les seules solutions de l'avenir ne sont pas les hypers. Les grandes surfaces anonymes ne doivent pas tout décider. A l'avenir, nous interviendrons contre, les solutions de développement n'ayant pas un souci exact des besoins et des problèmes de nos communes.

J. MELENNEC

Maire



Pose de la première pierre du Centre Social de Kérallan

INAUGURATION DU FOYER LAIQUE

POSE DES PREMIERES PIERRES DU CENTRE SOCIAL

ET DU C.E.S.

A **PLOUZANE**, nous venons de marquer cette date du 14 Mai 1982 dans l'histoire de la Commune. Ces 3 équipements sont nécessaires au service de toute la nombreuse population de **PLOUZANE**, ces équipements qui seront complétés par la construction d'un troisième gymnase à Kérallan, de la cantine de l'Ecole de La Trinité, donneront un véritable coeur à cette agglomération.

Il nous faut remercier pour l'ensemble de ces réalisations, le Président et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, le Directeur de la Jeunesse et des Sports, Monsieur L'inspecteur d'Académie, la Communauté Urbaine qui aura largement contribué à la réussite de ce complexe par sa participation et dans le cadre strict de ses compétences.

Nous voulons remercier également tous les services généraux et techniques, les architectes, les entreprises dont le travail va permettre l'essor de la vie culturelle, sportive et scolaire.

.../...

Inauguration du Foyer Laïque



*Visite du Foyer
(salle de modélisme)*



*M. le Maire coupe le ruban
avec l'aide de M. PRAT,
Président de l'Amicale Laïque*

Aujourd'hui à **PLOUZANE**, nous sommes en droit de considérer les affaires scolaires (maternelles, primaires et secondaires) prêtes d'être résolues.

Après la phase de construction sur les 3 pôles d'agglomération, le second objectif de la Commune est d'assurer la formation, les loisirs, l'épanouissement de tous les jeunes et bien sûr des moins jeunes. Pour cela, le Foyer Laïque et les Centres Sociaux comme les gymnases, les terrains de sport, sont nécessaires et leur réalisation urgente.

Le Centre Social doit constituer un équipement complémentaire de qualité, ouvert sur les inorganisés et les organismes sociaux. La proximité du Foyer Laïque permettra de participer à une rencontre des organisations et des personnes pour qu'une solidarité se forge autour des responsables qui animent la vie associative.

Enfin, le Foyer Laïque Municipal que nous inaugurons correspond avant tout à la reconnaissance des réalités de **PLOUZANE**. L'Amicale Laïque a montré par son action sa capacité à résoudre de nombreux problèmes dans notre communauté. La part prise dans le développement de l'enseignement public à **PLOUZANE** démontre, si besoin en était, la volonté de la Commune d'éviter les cloisonnements sociaux et culturels artificiels, bien souvent.

.../...

La chorale du Foyer Laïque



Madame DUVAL, conseiller général, pose la 1ère pierre du Centre Social de Kérallan

Il faut le dire, nous nous identifions au combat historique de libération et d'épanouissement pour lequel l'Ecole Publique Laïque a fait beaucoup.

Il faut le dire aussi, la pratique associative peut être en évolution permanente comme l'ensemble de nos connaissances et de nos comportements.

TOLERANCE, RENCONTRE, ESTIME DANS LA DIVERSITE
peuvent nous permettre d'atteindre notre but celui d'un monde où l'amitié sera la règle pour tous.

J. MELENNEC

Maire



Allocution de Mme MARCHALOT, salle polyvalente du Foyer Laïque.



Inauguration du Foyer Laïque
de gauche à droite : J. MELENNEC, F. QUENET, J. MEUNIER, L. CANN



Monsieur LE BLE, Président de la C.U.B.,
pose la première pierre du C.E.S. de Kérallan

de gauche à droite : G.LE BOT, Y.LUCAS, Y.DUVAL, J.MELENNEC, A.PRAT, F.LE BLE

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU COLLEGE DE LA
TRINITE PLOUZANE - 14 MAI 1982

---oo---

INTERVENTION DE M. YVON LUCAS

---oo---

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire toute la satisfaction et le plaisir que j'éprouve à prendre la parole dans ce foyer qu'avec mes amis de l'Amicale Laïque j'ai appelé de tous mes voeux et que la municipalité de PLOUZANE a eu la volonté de construire.

Monsieur Le Maire vous parlera davantage de ce problème tout à l'heure. Quant à moi, à l'occasion de la pose de la première pierre du Collège, je ne peux m'empêcher de penser au chemin parcouru dans notre Commune par l'enseignement public depuis maintenant 15 ans. Alors qu'une classe unique abritait les quelques élèves fréquentant l'école laïque de PLOUZANE.

Aujourd'hui quatre groupes scolaires primaires et maternels accueillent 1 200 élèves et, pour faire face à l'accroissement de la population scolaire, un cinquième groupe va s'ouvrir à la rentrée prochaine à Castel-Névez. Légitimement construit par la Communauté Urbaine, ce nouvel établissement élaboré en concertation avec les parents et les enseignants permettra de faire face à l'accroissement constant des effectifs.

Si le développement de l'enseignement secondaire public est plus récent, il n'en est que plus spectaculaire, souvenez-vous, en effet, des difficultés que nous avons connues pour obtenir la programmation et la création du premier Collège de Kroas-Saliou, qui n'a finalement vu sa construction qu'à la pression et aux luttes menées par les parents d'élèves et les organisations laïques face aux pouvoirs publics.

Ce Collège était à peine terminé qu'il arrivait déjà à saturation et qu'il fallait songer à la création d'une annexe. Tout naturellement, la Communauté Urbaine et la Commune ont choisi La Trinité, agglomération la plus peuplée de PLOUZANE ; grâce à la volonté de tous, 4 bâtiments préfabriqués ont permis, à la rentrée 1980, l'installation de 6 classes, d'une salle de sciences et d'un local administratif.

Aujourd'hui, nous posons officiellement la première pierre de ce Collège de La Trinité. Personne de bonne foi ne saurait soutenir qu'il n'y a qu'une coïncidence entre le choix d'un gouvernement de gauche fait par les Français en 1981 et le fait que nos démarches en faveur du développement de l'enseignement public dans l'agglomération, restées longtemps infructueuses, aient enfin été suivies d'effet. Il suffit de se souvenir du blocage systématique opposé par le Ministère à nos demandes de révision de la carte scolaire pour pouvoir se féliciter aujourd'hui sans réserve de la nouvelle démarche adoptée par le gouvernement de gauche. Ainsi, dès Novembre 1981, la Communauté Urbaine a pu faire connaître son avis sur la révision de la carte scolaire et surtout, ce qui eut été indispensable sous l'ancien gouvernement, de voir cet avis pris en compte.

Chose agréable en effet : nous posons cette première pierre alors même que le chantier est déjà commencé : ceci nous donne au moins l'assurance que nous ne procédons pas seulement à un geste symbolique et que cette première pierre ne restera pas unique pendant plusieurs années.

Le Collège sera ouvert à la rentrée 1982. J'en remercie toutes les personnes qui ont participé à sa conception et qui procéderont à sa construction et je salue en particulier l'effort important des services techniques de la Communauté Urbaine de BREST pour la rapidité et la qualité du travail fourni.

Ma gratitude va également au Président et au Conseil de Communauté qui n'ont pas ménagé leurs efforts, depuis 1977, pour mener **une politique de développement de l'enseignement public sur la C.U.B.** Les résultats sont probants et les efforts menés sans relâche pour **refuser la détérioration des établissements du second degré** sont, je crois, reconnus de tous : travaux d'économie d'énergie, réfection et réaménagement d'installations vétustes, peintures neuves, constructions neuves, Pen-Ar-Chleuz, les Quatre-Moulins, Premier Collège de PLOUZANE. Tout ce qui était financièrement possible a été fait pour les établissements et j'en remercie le Conseil. Il serait, d'ailleurs, injuste de réduire les efforts de la Communauté Urbaine simplement à l'enseignement car dans tous les domaines de sa compétence, elle a su aménager l'espace et réaliser les équipements nécessaires au développement harmonieux de l'agglomération et spécialement des communes périphériques.

Pour en revenir à l'enseignement, si comme je vous le disais la Communauté Urbaine de BREST, depuis 1977, n'a pas ménagé ses efforts pour le développement de l'enseignement public, nous savons maintenant que nous trouverons une écoute et un relais essentiel auprès du nouveau gouvernement, une preuve concrète nous en est donnée aujourd'hui par la pose de cette première pierre mais aussi par la réalisation du Collège de PLOUGASTEL et par l'effort fait en faveur de l'enseignement technique.

Bien sûr, tout n'est pas parfait et le retard accumulé au cours des dernières années ne peut se résorber en quelques mois : je pense, en particulier, au Collège de GUIPAVAS ; il est vrai que nous avions espéré qu'une première tranche pourrait s'ouvrir en 1982. Cela n'a pas été possible **malgré l'augmentation de 85 % des crédits affectés à la Bretagne pour l'enseignement du second degré** et, d'ailleurs, je n'ai jamais confondu espoir et certitude.

Pourtant je suis certain aujourd'hui que **ce Collège verra le jour en 1983** et je ne doute pas un seul instant de la volonté du Conseil Régional de voter les crédits que proposera Monsieur Le Recteur d'Académie. En tout cas, j'affirme que pour la Communauté Urbaine cette construction sera en 1983 la priorité des priorités et que nous saurons nous montrer vigilants.

Ainsi donc, en 1983, nous aurons à peu près rempli les objectifs que nous nous sommes fixés en 1977 pour le développement de l'enseignement public sur la Communauté Urbaine. Ces objectifs étaient ambitieux et n'ont pu être réalisés que parce que, depuis un an, **les Français ont choisi de faire confiance à une nouvelle politique** qui, même si l'évolution n'est pas assez rapide à mon gré, doit aboutir à la **création d'un grand service public et laïc de l'enseignement seul garant de la liberté de tous les Français.**

Pour ma part, je m'en réjouis comme je me félicite du succès considérable rencontré dimanche dernier, au Bourget, par la fête du centenaire de l'Ecole Publique. Plus nombreux nous serons à défendre l'Ecole Publique, plus ardente sera notre action en sa faveur, et plus vite seront prises les mesures qui lui donneront enfin sa véritable place dans le pays en faisant de l'Education Nationale un grand service public et laïc au service de tous, car je crois que la seule école qui puisse s'accompagner du qualificatif de liberté est l'Ecole de la République, c'est-à-dire l'Ecole Laïque.

QUEL SECTEUR SCOLAIRE

POUR L'ECOLE DE CASTEL NEVEZ

En septembre, s'ouvrira le groupe scolaire de Castel-Névez, dans la Z.A.C.

Conçu pour accueillir trois classes en maternelle et cinq en primaire, les éléments actuellement en notre possession, nous permettent de prévoir l'ouverture de 2 classes à l'école maternelle et 2 également en primaire (peut-être 3 au vu des effectifs de rentrée).

La Z.A.C. sera donc le secteur de recrutement naturel des écoles de Kroas Saliou et de Castel Névez. La logique veut qu'à chacune des 2 écoles soient rattachés les lotissements les plus proches et les plus facilement accessibles. D'autres facteurs sont à considérer :

- capacité d'accueil de chaque groupe ;
- dates de construction des lotissements ;
- évolution à court ou moyen terme de la population de la Z.A.C.

Ceci m'a amené naturellement à pré-définir un secteur de recrutement pour l'école de Castel Névez qui comprend les lotissements suivants :

- Aiguillon
- Crédit Immobilier
- Brossolo
- les lotissements communaux ou communautaires
- STIM
- le lotissement de la SCIC 63 pavillons pouvant aller soit à Kroas Saliou, soit à Castel Névez, selon la situation.

Précisons que le choix effectué par les familles au moment de l'inscription des enfants sera définitif, car il est prévisible que le groupe scolaire de Castel Névez aura, dès la seconde année, un effectif suffisant pour justifier l'ouverture des autres classes et fonctionnera donc normalement du Cours Préparatoire au Cours Moyen.

J. MEUNIER

UNE EQUIPE DE TRAVAILLEURS INADAPTES A PLOUZANE

Nous avons actuellement à PLOUZANE au moins 44 handicapés pour une population globale de 8 841 habitants. Le Centre Communal d'Action Sociale essaye de connaître le mieux possible les handicapés de la Commune auxquels est accordée une aide de 250,00 F.

Depuis que le nouveau gouvernement a été mis en place, les premières mesures en faveur des handicapés, ont consisté en une augmentation de 20 % de l'Allocation pour les Adultes Handicapés. Mais s'il s'agit certes d'une amélioration, ces mesures n'apportent pas de solution au problème des inadaptés mentaux, en termes de participation à la vie collective, épanouissement personnel et autonomie. Il y a tout un travail de réflexion en cours qui devrait déboucher sur d'autres séries de mesures, dans un avenir proche.

Dans l'immédiat, il y a parmi les actions très positives le travail fait par les C.A.T. (Centres d'Aide par Le Travail) avec l'aide des municipalités pour faire participer des inadaptés mentaux à la vie de la Commune en leur confiant des tâches d'entretien. Cette participation est pour les handicapés l'occasion de faire vraiment partie de la vie active, et pour nous tous habitants de la Commune l'occasion de mieux les connaître et d'apprécier leur présence.

A l'exemple de ce qui a été fait au RELECQ-KERHUON, à PLABENNEC, à MORLAIX et à LANDIVISIAU, nous avons souhaité qu'une partie de l'entretien de notre Commune soit assurée par des inadaptés mentaux, et nous avons pris contact avec le C.A.T. de PLABENNEC.

Les travailleurs ne sont pas salariés de la Commune, mais du C.A.T. de PLABENNEC. Leur salaire se compose :

- d'une garantie de ressources payée par l'entreprise
- d'un complément de l'Etat
- d'une partie de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés).

Le C.A.T. de PLABENNEC est géré par l'Association Les Genêts d'Or. A l'origine des Genêts d'Or (et des Papillons Blancs) se trouve l'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, l'A.D.A.P.E.I.

Le C.A.T. nous a proposé un contrat "à l'année" : une équipe de 7 travailleurs inadaptés encadrés par un éducateur se rend, tous les jours, à PLOUZANE, et assure un travail d'entretien, horticole surtout (pas de travail de création), et apporte une aide appréciable pour d'autres travaux (transport de chaises, etc...).

Nous avons demandé au C.A.T. que 3 places soient réservées à des travailleurs inadaptés mentaux de PLOUZANE, proposés par le Centre Communal d'Action Sociale.

C'est donc une solution qui permet à la commune :

- d'employer des travailleurs inadaptés,
- en les situant quand même dans une structure spécialisée, où ils sont suivis par des éducateurs sur leur lieu de travail et dans leur vie personnelle, pour aller vers un maximum d'autonomie.

Ils sont aussi suivis par des spécialistes médicaux (psychologue, psychiatres).

COMMUNIQUE DE LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS

DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BREST

DEMANDE DE SUBVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNEE 1982 - 1983

Les élèves qui désirent obtenir la subvention de transport pour la prochaine année scolaire sont priés de se présenter aux bureaux de la C.T.C.U.B. - 13, Rue de Glasgow à BREST - afin d'établir leur demande et ce, à partir du **VENDREDI 11 JUIN 1982.**

Peuvent bénéficier de cette subvention :

- les élèves habitant à 5 km minimum de l'établissement scolaire dispensant l'enseignement pour lequel ils ont optés et ne pouvant aller dans un établissement plus proche de leur domicile ;
- les élèves suivant les études du premier ou second cycle de l'enseignement secondaire (soit de la 6ème à la terminale incluse) ;
- les élèves inscrits comme Externes ou Demi-pensionnaires.

Pour tous renseignements autres : C.T.C.U.B.

Tél : 46.36.66. poste 18

PROGRAMME DES TRAVAUX 1982

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE

Voirie :

- première tranche d'aménagement du Centre Bourg
- Rue de Bretagne
- accotement rue de Bretagne-Castel-Névez
- pose de bordures et trottoirs rue des Myosotis entre le lotissement commercial et la rue de Kérallan

Travaux en régie :

- trottoirs à l'entrée du Bourg
- trottoirs route du Conquet
- trottoirs route de Trémen et de Coat-Edern
- trottoirs rue Calmette et Guérin

Travaux de bitumage :

- voie communale N° 6 (route de St-Renan)
- voie communale N° 14 (route de Trémaidic)
- rue des Celtes et de la Duchesse Anne
- rue de Croastané
- rue des Erables

Creusement de douves : 20 000 mètres sur différentes voies

Assainissement : pose de réseaux : centre Bourg, allée des Violettes, route du Dellec

PROGRAMME COMMUNAL

Voirie : Chemins ruraux

bitumage : route de Pen-ar-C'hoat, route du Rheun, route de la SPA du Minou, accès à la ferme GELEBART - Le Dellec
aménagement liaison piétonne Lannilis - zone artisanale

Eclairage public :

- rue de Bretagne (ZAC - rue des Chênes)
- rue du Trégor
- route du Conquet

Travaux Bâtiments :

- peinture du rez-de-chaussée Groupe Scolaire de Kroas-Saliou
- réfection de l'électricité du Presbytère
- décapage des mousses à l'intérieur de l'Eglise
- finition de la clôture du nouveau cimetière

Espaces verts :

- aménagement du terrain de la Rue de Bretagne (terrain BAGGIO)
- en ce qui concerne l'entretien des espaces verts, l'équipe des jardiniers communaux a été renforcée par un groupe du Centre d'Aide par le Travail de PLABENNEC avec lequel la Commune a passé un contrat de prestations.

Le CLIN de PLOUZANE nous communique cette information :

C.R.E.P.T.A.B.

Centre de Recherche, d'Etudes et de Promotion des Technologies Appropriées
en Bretagne

Siège social : Mairie de Brennilis

Secrétariat : C.R.E.P.T.A.B.

MAISON DES MARRONNIERS
29251 - LA FEUILLEE
Tél. : (98) 99.61.87

Le C.R.E.P.T.A.B. est une association loi 1901 qui a pour buts :

- de conduire toutes recherches et expérimentations sur les technologies appropriées permettant une utilisation harmonieuse des ressources énergétiques renouvelables de la biosphère (soleil, biomasse, vent, eau...)

- de promouvoir la mise en oeuvre de ces technologies appropriées en Bretagne et plus particulièrement en milieu rural

- d'engager pour elle-même ou pour le compte de tiers toutes réalisations pouvant contribuer à la réalisation des buts sus-mentionnés (article 2 des statuts)

- l'association est ouverte à tous les particuliers, associations et collectivités partageant ses buts.

Le C.R.E.P.T.A.B. regroupe une centaine d'adhérents dont de nombreux "techniciens" (architectes, ingénieurs, thermiciens...), plusieurs associations locales et de nombreuses communes. (Liste sur demande)

LES ACTIONS DU C.R.E.P.T.A.B.

L'association est en train de mettre sur pied diverses actions :

- INFORMATION : par son centre de documentation sur les énergies (ci-joint document)

- PROMOTION : organisations de conférences publiques, participation à des manifestations (expositions...), suggestions aux pouvoirs publics, aux collectivités locales, aux organisations agricoles et professionnelles, aux utilisateurs...

- REALISATION D'INSTALLATIONS : l'association souhaite pouvoir disposer dans un proche avenir, d'un atelier d'expérimentations pour ses recherches sur la biomasse.

Dans le but de faciliter vos contacts avec votre CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, un bureau d'accueil sera mis en place prochainement à proximité de votre domicile.

Dès le 10 Mai 1982 et tous les LUNDIS de 13 heures 30 à 16 heures (1), un technicien de la Caisse d'Allocations Familiales se tiendra à votre service à la :

- MAIRIE DE PLOUZANE.

Cet agent disposera, sur place, de tous les éléments nécessaires pour vous donner une réponse immédiate et complète de la même façon qu'au siège.

Ce service d'accueil décentralisé vous assurera :

- . un gain de temps,
- . une aide efficace,
- . un traitement rapide de votre dossier.

(1) à l'exception des mois de JUILLET et AOUT

A V I S

Stationnement des véhicules, caravanes, bateaux, remorques, etc... sur les trottoirs - ainsi que dépôt de différents matériaux :

De nombreuses personnes se sont plaintes en Mairie de l'encombrement des trottoirs et autres espaces publics par des voitures, caravanes, bateaux, remorques, ou par des dépôts de différents matériaux.

Si, dans certains cas, cela peut être admis durant quelques jours, il n'est pas possible de le tolérer pour une durée indéterminée.

Aussi, serons-nous amenés à prendre les mesures nécessaires pour éviter cet état de fait.

COLLECTE DE TEXTILES ET VETEMENTS USAGES

L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE regroupe les handicapés moteurs, les parents d'enfants handicapés moteurs et les amis valides désireux de s'associer à leur action pour une meilleure intégration.

Elle défend leurs droits et exprime leurs besoins.

Elle met à la disposition des handicapés un service social spécialisé.

Elle organise des rencontres, des sorties et des séjours de vacances.

Elle crée et gère des établissements.

Pour financer ces réalisations, elle a organisé le **samedi 15 Mai** une collecte de vêtements usagés qui a permis de récupérer 216 tonnes de textiles. Cette collecte contribue aux économies de matières premières.

En effet, cette marchandise est vendue à des récupérateurs. Les textiles sont triés par eux, revendus s'ils sont utilisables, le reste étant transformé en fil, chiffons d'essuyage pour machines (60 000 tonnes consommées par an en France) et en papier pour fabriquer les billets de banque.

Il y avait jusqu'ici, un dépôt de papier au Bourg de PLOUZANE et à l'ancienne école de La Trinité. Le C.L.I.N. s'en occupait mais depuis un certain temps, cette activité s'est un peu réduite et la J.O.C. (F) s'est proposée de relancer ce mouvement mais pour le moment centré au dépôt de La Trinité.

Nous espérons que vous continuerez à vous sentir concernés et d'apporter tous vos papiers et cartons que vous possédez, ceux-ci seront récupérés dans l'intérêt des papiers recyclés.

Aidez-nous à lutter contre le gaspillage ! Sachez que 13 arbres sont épargnés contre 1 tonne de papier ou de carton récupérés.

- M E R C I -

LA CAISSE D'EPARGNE "ECUREUIL"

COMMUNIQUE :

A compter du 1er Février 1982, l'Agence Caisse d'Epargne "Ecureuil" de
PLOUZANE : Bourg de La Trinité
sera ouverte tous les jours (sauf le lundi)
de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 45
(Fermeture le samedi à 16 H 30)

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS EST RESERVE

UN CAMP D'ETE POUR JEUNES DE PLOUZANE ?

Nous sommes déjà à plusieurs à avoir constaté que, pendant l'été, on s'embête...
Et que ça ne serait pas plus mal s'il y avait quelque chose d'organisé.

Aussi, nous envisageons de mettre sur pied un camp pour les jeunes de 14 à 18
ans du 1er au 20 Août. Suivant les disponibilités de chacun, on pourrait venir à
ce camp 2 ou 3 jours, 8 jours... ou pendant toute la durée.

Pour qu'il soit facilement accessible, ce camp aurait lieu à 15-20 km de Plouzané.

Nous avons pensé un peu à quelques activités, mais elles seront à décider avec
ceux qui sont intéressés.

Actuellement, et pour mieux prévoir, nous voudrions savoir si plusieurs jeunes
étaient intéressés et ce qu'ils souhaitent.
Ceux qui répondront avec les indications ci-dessous seront avertis des réunions
de préparation du camp.

JOC - JOCF

Nom et prénom :

Âge

Adresse :

est intéressé par un projet de camp en Août, et souhaite être tenu au courant
des projets.

suggestions :
.....

Réponse à expédier le plus vite possible ou déposer à :

JOC - JOCF 11, Route du Gonio PLOUZANE

SUPPRESSION DE LA DECHARGE DU MENGANT

Dès la fin de l'année 1977, la Municipalité se mettait à la recherche d'un endroit propice au stockage momentané de matériel électroménager usagé.

Le souci de rendre ce service à la population de **PLOUZANE** était dicté par un besoin constaté dans les quartiers, tant au point de vue de l'encombrement que de l'environnement. Un panneau précisait les modalités nécessaires et suffisantes pour le bon fonctionnement de ce groupage de matériel.

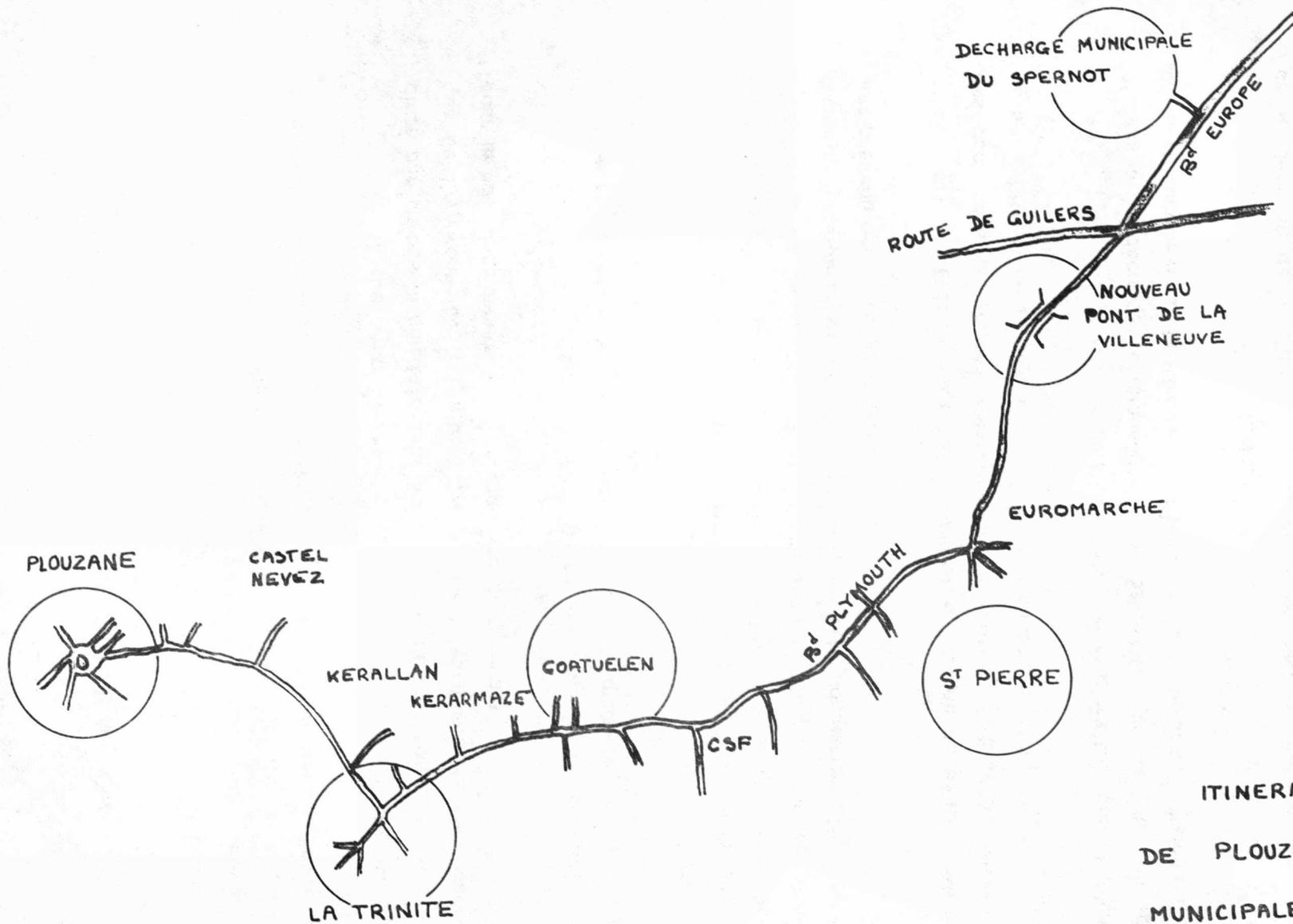
A l'usage, il s'est avéré qu'une "décharge" était indispensable et justifiée étant donné sa fréquentation et surtout la quasi-disparition des dépôts sauvages sur toute la Commune.

Le mépris de plusieurs personnes pour un minimum de respect des règles de jeu nous conduit aujourd'hui à modifier ce service dont le coût ne cesse d'augmenter de façon anormale. La Communauté Urbaine a mis en place un ramassage d'objets volumineux et la Commune informera la population afin que chaque quartier soit prévenu des jours de ramassage.

D'autre part, la Communauté Urbaine de BREST met à la disposition des communes un service relativement complet au **SPERNOT**, ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (même le dimanche matin) et gratuit jusqu'à 100 kg.

La population de **PLOUZANE** bénéficiera très bientôt d'une amélioration d'accès à la décharge communautaire du **SPERNOT** par la mise en service du Pont de la Villeneuve et de la Rocade Nord à partir du Boulevard de Plymouth.

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 15 Juin 1982, prend acte de la décision de la Communauté Urbaine de BREST relative à la fermeture de la décharge du Mengant, et souhaite que la population accepte un trajet supplémentaire de 5 km tout en conservant le souci du maintien de l'environnement dans la Commune.



ITINERAIRE CONSEILLÉ
 DE PLOUZANÉ A LA DECHARGE
 MUNICIPALE DU SPERNOT PAR
 LE NOUVEAU PONT DE LA VILLENEUVE

T A X E D ' H A B I T A T I O N

ABBATEMENT POUR CHARGES DE FAMILLE AU TITRE DE LA TAXE D'HABITATION

ANNEE 1983

L'imprimé ci-contre doit être complété et retourné en Mairie avant le 30 Septembre 1982 par :

- les contribuables de la commune ayant :
 - . des personnes à charge (dans le cas où un changement est intervenu)
 - . un étudiant âgé de plus de 18 ans à charge (la déclaration devra être accompagnée d'un certificat de scolarité).
- les nouveaux habitants ou les habitants n'ayant pas reçu cette année de feuille d'imposition. Ces personnes doivent remplir cet imprimé, qu'ils aient des personnes à charge ou pas.

Sont considérés comme personnes à la charge du contribuable :

- ses enfants ou les enfants recueillis par lui à son foyer :
 - . âgés de moins de 18 ans,
 - . âgés de moins de 25 ans et qui poursuivent leurs études,
 - . quel que soit leur âge, infirmes ou qui accomplissent leur service militaire légal, à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une imposition distincte au titre de l'impôt sur le revenu.
- ses ascendants ou ceux de son conjoint âgés de plus de 70 ans ou infirmes lorsqu'ils résident avec lui et qu'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Dans le cas où le contribuable a déjà rempli l'imprimé "déduction pour charges de famille", cet imprimé n'est pas à compléter.

En cas d'absence de déclaration, les enfants âgés de plus de 18 ans ne seront pas considérés à charge.

TAXE D'HABITATION

ABATTEMENTS POUR CHARGES DE FAMILLE

(Code général des impôts, art. 1411 et 1412)

DÉCLARATION (1)

souscrite par M. _____, prénoms _____
 né le _____, à _____, département _____
 demeurant rue _____, n° _____ ou au lieu-dit _____

PERSONNES A LA CHARGE DU DECLARANT (2)

	NOM	PRENOM USUEL	DATE de NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE		QUALITE des personnes à la charge du déclarant (3)
				DÉPARTEMENT	COMMUNE	
	1	2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

A _____, le _____ 19____
 Signature :

- (1) La présente déclaration est valable tant que les indications qu'elle contient n'ont pas cessé d'être exactes.
 (2) Sont considérés comme personnes à la charge du contribuable :
 Ses enfants à condition, dans tous les cas, d'être à sa charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu et en plus, pour ceux qui sont mariés, d'habiter avec lui :
 - âgés de moins de 21 ans;
 - âgés de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études;
 - quel que soit leur âge, s'ils sont infirmes ou s'ils accomplissent leur service militaire légal;
 avec ses enfants mariés, sont également comptés leurs conjoints et leurs enfants;
 Ses ascendants ou ceux de son conjoint âgés de plus de 70 ans ou infirmes lorsqu'ils résident avec lui et qu'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.
 (3) En regard de la désignation de chaque personne, porter, suivant le cas, l'une des inscriptions ci-après : père, mère, fils, fille, enfant recueilli, etc.. en ajoutant, s'il y a lieu, l'une des mentions suivantes : infirme, étudiant, sous les drapeaux, enfants mariés vivant sous mon toit, etc.

NOUVEAUX HABITANTS OU HABITANTS N'AYANT PAS RECU CETTE ANNEE DE FEUILLE D'IMPOSITION :

Date d'occupation :

S'agit-il d'un logement neuf :

OUI

NON

Si non, NOM de l'ancien occupant

Date de son départ :